

ECE/BELGRADE.CONF/2007/9

ENVIRONMENT FOR EUROPE
UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE
ОКРУЖАЮЩАЯ СРЕДА ДЛЯ ЕВРОПЫ
ЖИВОТНА СРЕДИНА ЗА ЕВРОПУ

Belgrade, 10-12 octobre 2007



SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

“UN ENVIRONNEMENT POUR L’EUROPE”

BELGRADE (SERBIE)

10-12 octobre 2007

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT



NATIONS UNIES



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/BELGRADE.CONF/2007/9
16 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Sixième Conférence ministérielle
«Un environnement pour l'Europe»
Belgrade, 10-12 octobre 2007

RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT*

*Établi par Saša Dragin, Ministre serbe de la protection de l'environnement,
Président de la Sixième Conférence*

La sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» s'est tenue à Belgrade du 10 au 12 octobre 2007. Les ministres et représentants de haut rang de 51 États membres de la CEE ainsi que de la Commission européenne, d'organisations internationales, d'ONG et d'autres parties prenantes ont fait le point des progrès réalisés, depuis la Conférence de Kiev en 2003, en ce qui concerne l'application des politiques de l'environnement, le renforcement des capacités et les partenariats, et débattu de l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe». Le résumé du Président récapitule les résultats de leurs débats.

Les participants à la Conférence ont également adopté une Déclaration ministérielle.

* Cette version tient compte des modifications de forme introduites après la clôture de la Conférence.

I. INTRODUCTION

1. La sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» a débuté par une allocution de bienvenue du Président de la République serbe, lequel a souligné que le rapport existant entre les problèmes environnementaux aux niveaux mondial et régional, la stabilité internationale et la paix et la sécurité était de plus en plus largement reconnu et qu'il n'y avait pas d'autre voie que celle du développement durable. Il a également appelé l'attention sur les efforts déployés par son pays et les progrès accomplis dans la mise au point d'un système efficace de protection de l'environnement. Dans cette optique, il a proposé de lancer l'initiative «Émissions nulles – Taxe zéro», ayant pour but d'instaurer un système d'exonération fiscale destiné à favoriser la production et la commercialisation de véhicules totalement non polluants dans l'ensemble des pays de la CEE. Le chef de la délégation ukrainienne a procédé à la «transmission du flambeau "Un environnement pour l'Europe" de Kiev à Belgrade». Il a fait observer que l'occasion était donnée aux participants d'améliorer l'efficacité du processus et a lancé un appel en faveur d'une intensification des efforts visant à améliorer la démocratie environnementale.

2. Le Secrétaire exécutif de la CEE a insisté sur l'importance du processus «Un environnement pour l'Europe» en tant que partenariat unique des gouvernements, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes de la région et à titre d'exemple de cohérence. Des progrès substantiels avaient été réalisés dans bon nombre de pays depuis le lancement du processus mais il fallait encore faire face à plusieurs défis de taille. L'intégration des politiques environnementales dans les stratégies nationales de développement revêtait un caractère primordial car si les pays faisaient fi des aspects écologiques de leur développement économique ils subiraient à long terme les lourdes répercussions financières de cette négligence.

3. Ce message a été réaffirmé par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans son allocution liminaire. Il a souligné l'importance d'une intégration des politiques pour assurer un développement durable à l'échelle mondiale. Il a également fait valoir qu'on ne devait pas continuer de suivre au XXI^e siècle la voie de développement sur laquelle on s'était engagé au XX^e siècle et que l'environnement était une ressource à mettre en valeur au service du développement et non pas un actif qu'il fallait exploiter. À l'issue des allocutions liminaires, les participants ont assisté à la cérémonie d'ouverture, dans le cadre de laquelle ils ont pu admirer le spectacle donné par des artistes du pays hôte.

II. ÉVALUATION ET MISE EN ŒUVRE

a) *État de l'environnement et surveillance et évaluation*

4. Les délégations qui ont participé à ce débat ont pris note avec satisfaction du rapport paneuropéen d'évaluation de l'état de l'environnement («Évaluation de Belgrade») établi par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en collaboration avec la CEE et d'autres partenaires. Elles ont mis l'accent sur certaines conclusions précises du rapport, notamment celles qui portaient sur les changements climatiques, la diversité biologique, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, le milieu marin, l'énergie renouvelable, et les modes de consommation et de production durables. Les délégations ont souligné la nécessité de

centrer les actions futures entreprises dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe» sur l'amélioration de la surveillance de manière à assurer une production intégrée de données environnementales, sur le renforcement des capacités des pays en matière d'observation de l'environnement et sur l'application d'une approche écosystémique des évaluations de l'état de l'environnement. Elles ont souligné en outre la nécessité d'élaborer le prochain rapport d'évaluation en vue de le soumettre à la Conférence «Un environnement pour l'Europe» de 2011.

5. On a mis en exergue le lien qui existait entre le rapport intitulé «Évaluation de Belgrade» et d'autres rapports présentés à la Conférence, notamment le rapport sur les Études de performances environnementales (EPE) de la CEE et le rapport sur les politiques de l'environnement en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale. L'attention a été appelée sur le besoin de se fonder, à l'avenir, sur des données des rapports d'évaluation établies par les institutions gouvernementales plutôt que sur des données de sources informelles.

6. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de faire de la surveillance un instrument efficace de la politique environnementale. Ils ont présenté des exemples illustrant la modernisation des réseaux de surveillance au niveau national, l'augmentation du nombre de stations de mesure et l'élargissement des paramètres de surveillance, l'amélioration des bases de données sur l'environnement, l'utilisation d'indicateurs convenus au niveau international dans les rapports nationaux sur l'environnement et la production cohérente d'évaluations environnementales. Ils ont fait appel à la CEE, à l'AEE et à d'autres partenaires pour qu'ils continuent de soutenir les efforts déployés par les pays en vue d'harmoniser les procédures et méthodes de surveillance de l'environnement ainsi que les approches suivies dans ce domaine. L'accent a également été mis sur le fait qu'il importait de soutenir les entreprises dans les efforts qu'elles déploient pour améliorer la surveillance de l'environnement et la notification de données environnementales en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, ainsi qu'en Europe du Sud-Est.

7. Il a été fait état d'exemples de partenariat entre les pays dans le domaine de la surveillance de l'environnement, notamment d'une coopération en matière d'observations météorologiques et d'un partage des données sur l'eau. La nécessité de dégager des enseignements des bonnes pratiques mises en œuvre au niveau mondial a également été soulignée.

8. Les recommandations de la CEE concernant la publication d'informations sur l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs ont été favorablement accueillies, au même titre que les directives pour la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement de la CEE a été invité à intensifier ses efforts en vue de développer les capacités de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale ainsi que de l'Europe du Sud-Est dans le domaine de l'observation de l'environnement et d'assurer la compatibilité des informations communiquées sur l'environnement dans l'ensemble de la région de la CEE.

9. Certains intervenants ont fait l'éloge de la première évaluation de l'état des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE, et ont demandé que l'évaluation suivante soit présentée à la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe».

b) *Mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et conclusions des études de performance environnementale de la CEE*

10. Les intervenants ont souligné que les cinq conventions de la CEE relatives à l'environnement et le programme d'études de performance environnementale (EPE) de la CEE contribuaient dans une large mesure à améliorer la politique environnementale dans la région en s'attachant à remédier aux disparités en matière d'environnement dans les pays de l'Europe du Sud-Est et les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Ils constituaient l'assise de bon nombre d'actions nationales visant l'amélioration de la gestion de l'environnement, la prise en compte des politiques de l'environnement dans d'autres secteurs et la promotion du développement durable. Il a également été noté que les conventions de la CEE et le programme d'EPE participaient au maintien de la sécurité environnementale dans la région.

11. Les participants ont reconnu que des efforts et progrès importants avaient été réalisés par les pays ayant fait l'objet d'une étude depuis la première série d'EPE, notamment en ce qui concerne la convergence des politiques, stratégies et législations environnementales, la participation accrue à la coopération internationale dans le domaine de l'environnement et l'amélioration de la participation du public. Les recommandations adaptées aux spécificités de chaque pays, qui étaient formulées à l'issue des EPE, donnaient une impulsion favorisant l'amélioration des cadres et de la gestion institutionnelles, le renforcement de l'efficacité des politiques nationales de l'environnement et l'intensification de la coopération internationale. Il a été noté que, d'après les rapports nationaux, l'application des conventions sur l'environnement allait s'améliorant dans un nombre de plus en plus grand de pays. La majorité des parties avaient mis en place les cadres législatifs dont elles avaient besoin pour s'acquitter de leurs obligations et s'étaient lancées dans une coopération bilatérale et multilatérale.

12. Néanmoins, l'application des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans l'ensemble de la région manquait de cohérence et des mesures complémentaires s'imposaient. Les pays ont souligné qu'il était important d'accélérer la ratification des conventions de la CEE et des protocoles y relatifs. Les principaux goulets d'étranglement observés dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que de l'Europe du Sud-Est, mis en lumière dans les plus récentes EPE et reflétés dans le document intitulé «Problèmes fondamentaux de l'application des politiques environnementales», entravaient aussi l'application efficace des AME. Les intervenants ont pris note avec satisfaction des recommandations spécifiques qui avaient été adressées aux pays pour les aider à surmonter les goulets d'étranglement dont le document faisait état.

13. De l'avis de plusieurs orateurs, les «Principes directeurs pour le renforcement du respect et de l'application des AME dans la région de la CEE» («Principes directeurs de Kiev») approuvés lors de la précédente Conférence ministérielle conservaient toute leur utilité en tant qu'instrument, permettant de résoudre les difficultés soulevées par l'application et le respect des AME. Il faudrait élaborer des plans nationaux d'application spécifiques pour faire prévaloir une approche stratégique du respect des dispositions des AME, ainsi que pour fixer les priorités quant à la mise en œuvre des recommandations des EPE. Étant donné que l'application de bon nombre d'AME demandait l'intervention de plusieurs autorités compétentes, il était essentiel d'établir une bonne coopération et une coordination efficace entre les autorités nationales et d'autres parties prenantes.

14. La communication d'informations était essentielle au fonctionnement efficace des AME et il faudrait les renforcer. Des systèmes de collecte périodique d'informations et d'exploitation de ces données avaient été mis en place, dans le cadre de toutes les conventions de la CEE, en vue d'examiner l'application et le respect des dispositions et/ou à des fins d'information générale. Des renseignements utiles étaient également communiqués dans le contexte des EPE, qui couvraient toute la gamme des questions environnementales, notamment les AME. Les participants ont conclu que les pays devraient continuer d'appliquer les Principes directeurs de Kiev en vue d'améliorer leur système de notification, tandis que les futures EPE devraient, comme les précédentes, mettre en relief les avantages qui découlent de l'application des instruments juridiques et la nécessité de renforcer les capacités.

15. L'accent a été placé sur la nécessité de poursuivre les activités existantes de renforcement des capacités au titre des conventions en les incorporant dans des programmes d'ensemble assortis de priorités et mesures concrètes bien définies, le but étant d'aider les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et ceux d'Europe du Sud-Est à faire face aux difficultés auxquelles se heurtent leurs efforts pour mettre pleinement en œuvre les prescriptions de base énoncées dans les AME. Par ailleurs, les orateurs ont noté que les nouveaux États membres de l'Union européenne (UE) devraient continuer de partager les enseignements qu'ils avaient dégagés et les bonnes pratiques qu'ils avaient adoptées, au cours de la période de transition, avec les pays d'Europe orientale, du Caucase et de d'Asie centrale ainsi que ceux d'Europe du Sud-Est, afin que ces pays puissent se rapprocher des normes environnementales reconnues à l'échelle internationale.

16. Étant donné que chacune des conventions comportait ses propres mandats et objectifs, les participants ont demandé que les synergies entre ces instruments soient renforcées, ce qui permettrait d'accroître leur efficacité en tant qu'outil de protection de l'environnement et de renforcement de la coopération internationale. Les intervenants ont souligné que les instruments juridiques de la CEE en matière d'environnement constituaient en soi un modèle précieux pour les autres régions confrontées à des problèmes transfrontières analogues.

III. SÉANCE CONJOINTE CONSACRÉE À L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

17. Les ministres de l'éducation et de l'environnement de la région de la CEE se sont réunis pour la première fois dans l'histoire du processus «Un environnement pour l'Europe» et, dans une déclaration commune, ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre de l'éducation en vue du développement durable (EDD) dans la région. Ils ont passé en revue les résultats obtenus, les engagements dégagés et les défis répertoriés dans le cadre de l'application de la Stratégie de la CEE en matière d'EDD depuis la Conférence de Kiev, et se sont entendus sur la voie à suivre dans les années à venir. Ils ont estimé que les engagements pris à Kiev et à Vilnius avaient été respectés. Ils ont confirmé que l'éducation en vue du développement durable donnait aux populations les informations qui leur étaient nécessaires pour pouvoir en toute connaissance de cause choisir la voie du développement durable et pourrait donc jouer un rôle important dans les efforts tendant à surmonter les problèmes socioéconomiques et écologiques. Ils ont également souligné que le changement climatique était le thème qui permettait de tester la solidarité à l'échelle du globe telle qu'elle ressortait de nos comportements dans la vie quotidienne.

18. La Stratégie de la CEE pour l'EDD restait, parmi les diverses initiatives mises au point dans le cadre de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable lancée par l'Organisation des Nations Unies, une illustration unique en son genre de l'application régionale de l'éducation en vue du développement durable et servait donc d'exemple à d'autres régions.

19. Un mécanisme complet de notification de données, s'accompagnant d'un ensemble d'indicateurs, était considéré comme un instrument novateur utile qui aide les pays à évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie. Les informations dégagées des 36 rapports nationaux de mise en œuvre – même si leur degré de détail était variable – représentaient un résultat majeur.

20. La première phase de mise en œuvre de la Stratégie étaient déjà bien engagée; la plupart des pays étaient résolus à mettre en place les politiques et structures institutionnelles nécessaires pour donner effet à la Stratégie. En particulier, les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale avaient accompli des progrès palpables. Les pays d'Europe du Sud-Est allaient devoir faire face à un certain nombre de difficultés; bon nombre d'entre eux étaient encore en train de prendre les mesures préalables requises pour soutenir la promotion de l'EDD. D'autres pays de la région avaient réalisé des progrès substantiels. Les structures administratives décentralisées n'avaient pas gêné l'application de la stratégie d'EDD; les pays dotés d'une structure fédérale avaient accompli des progrès satisfaisants. Bien que de nombreux pays de la région disposent d'abondantes sources de connaissances indigènes et autres savoirs locaux, le fait que ces ressources ne soient guère exploitées demeurait un point faible du processus de mise en œuvre de l'EDD.

21. Les intervenants se sont vivement félicités de la collaboration étroite et efficace instaurée entre la CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), notamment en ce qui concerne le suivi des progrès en matière d'EDD. Un autre résultat primordial était l'effort commun de la CEE et de l'UNESCO portant sur la collecte de bonnes pratiques dans le domaine de l'EDD.

22. Les participants ont souligné qu'un partenariat plus étroit entre les autorités et les parties prenantes ainsi qu'entre les différentes administrations, en particulier entre les ministères de l'éducation et de l'environnement, restait une condition importante à satisfaire pour intensifier la mise en œuvre.

23. Le manque de compétence des enseignants dans ce domaine faisait souvent obstacle à l'amélioration de la qualité de l'éducation. Un autre enjeu important était le renforcement de la capacité des décideurs et autres parties prenantes, et, à ce sujet, un rôle particulier revenait à l'éducation informelle et non formelle.

24. Les intervenants ont décidé qu'à l'avenir la mise en œuvre de la Stratégie devrait être axée sur un nouveau renforcement des mesures initiales et sur le développement des compétences, les outils et matériels pédagogiques en matière d'EDD et l'amélioration de leur contenu. Un concept plus intégrateur de l'EDD devait être mis au point pour assurer la transition de l'éducation en matière d'environnement à une authentique éducation en vue du développement durable. La mise en œuvre devrait se faire en fonction des besoins et s'attacher à résoudre les problèmes propres à chaque pays tout en tenant compte des intérêts communs mis en lumière par les sous-régions. Il faudrait promouvoir l'éducation en vue du développement durable en renforçant les capacités

et en diffusant des bonnes pratiques. Il conviendrait de mieux faire connaître la contribution potentielle que les connaissances indigènes et autres savoirs locaux peuvent apporter dans ce domaine.

25. Les délégations se sont félicitées de la coopération instaurée aux fins de mettre en œuvre la Stratégie et ont reconnu que le Comité directeur avait fait ses preuves en tant qu'organe décisionnel efficace et devrait continuer d'assumer la responsabilité de la gestion du processus découlant de la Stratégie. Pour garantir une application stable et efficace du programme, les participants ont demandé que l'on envisage d'affecter des ressources inscrites au budget ordinaire de l'ONU à la mise en œuvre de l'EDD.

26. Des déclarations communes ont été présentées par les pays d'Europe du Sud-Est et d'Asie centrale sur l'EDD dans leurs sous-régions respectives.

IV. TABLE RONDE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

27. Les participants ont pris acte des progrès réalisés depuis 2003 par les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres partenaires dans l'application de la résolution de Kiev sur la biodiversité. Toutefois, ils ont également souligné que, selon le rapport de l'AEE, il serait difficile d'atteindre l'objectif fixé pour 2010 sans redoubler d'efforts. Les participants ont souligné en outre la nécessité de disposer d'un instrument paneuropéen pour faire avancer ce processus, et se sont félicités de la mise en place de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (SPDBP) ainsi que des travaux réalisés dans ce contexte.

28. Les intervenants ont pris note de l'évaluation «Compte à rebours 2010» et de l'avancement de la réalisation des objectifs de Kiev, notamment pour ce qui est des zones protégées, des réseaux écologiques et des espèces exotiques envahissantes, tout en soulignant qu'il restait encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs touchant l'agriculture et les forêts. Il y avait aussi d'importants défis à relever, par exemple dans le domaine des changements climatiques, du milieu marin et de la prise en compte des préoccupations relatives à la biodiversité dans les secteurs de production.

29. Au cours du débat, l'ensemble des intervenants a reconnu que des progrès avaient été réalisés dans le cadre des travaux menés dans la région en ce qui concerne le Réseau écologique paneuropéen (REP), le recensement des terres agricoles à forte valeur naturelle, les 26 indicateurs proposés de la biodiversité répertoriés dans le cadre du projet Streamlining European 2010 Biodiversity Indicators (Rationalisation des indicateurs européens de la biodiversité à l'horizon 2010) et le projet relatif aux entreprises, au secteur bancaire et à la biodiversité. Les représentants ont noté qu'il fallait encore relever des défis ayant trait à la prise en compte des considérations écologiques dans les secteurs de production et l'application des stratégies et plans d'action nationaux en matière de diversité biologique.

30. De nombreux orateurs ont demandé que le Réseau écologique paneuropéen (REP) soit étayé par une forte volonté politique pour continuer d'encourager les initiatives tenant compte des liaisons écologiques. De l'avis des participants, les liaisons de cette nature devaient jouer un rôle majeur, car l'impact des changements climatiques sur la diversité biologique se faisait déjà sentir. Il a été noté que des mesures devaient être prises sans tarder afin de veiller à ce que les écosystèmes soient suffisamment robustes et cohérents pour atténuer cet impact.

31. Les intervenants ont conclu que la notion de terres à forte valeur naturelle était comprise différemment dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, d'une part, et dans l'Union européenne, d'autre part. Par conséquent, il fallait promouvoir des activités prenant en considération la diversité de la région. Dans l'Union européenne, la conservation de la nature se présentait sous une forme différente, car elle était généralement axée davantage sur la protection de la riche mosaïque de paysages résultant de la multitude d'utilisations des sols. Les institutions financières internationales aidaient les pays engagés dans le processus d'adhésion ou de préadhésion à se conformer aux directives de l'UE grâce à une réforme de leur agriculture, à des programmes agroenvironnementaux et à la conservation des habitats.

32. Il a été fait état des multiples fonctions que remplissaient les écosystèmes forestiers, ainsi que des liens entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique qui, toutes deux, étaient des instruments importants pour faire face aux effets des changements climatiques sur la diversité biologique. Un autre enjeu de l'action en matière de changements climatiques tenait au fait que, dans le même temps, la région s'efforçait de se développer sur le plan socioéconomique et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

33. On se devait également d'investir dans la préservation de la biodiversité pour qu'elle continue d'assurer des services extrêmement utiles à l'économie. Des participants ont déclaré qu'il fallait trouver des moyens nouveaux et novateurs pour protéger la diversité biologique, par exemple des incitations, des nouveaux modes de financement et des modalités de paiement des services procurés par les écosystèmes. Il faudrait promouvoir la coopération au niveau paneuropéen dans le but de développer ces instruments.

34. Bon nombre d'intervenants ont souligné que les gouvernements ne pouvaient pas, par eux-mêmes, résoudre tous les problèmes liés à la conservation de la diversité biologique. C'est pourquoi, il était nécessaire d'amener toutes les couches de la société à participer de concert à ce processus. Sensibiliser le public et promouvoir l'adoption d'attitudes personnelles positives vis-à-vis de la préservation de la nature devraient figurer parmi les moyens d'action prioritaires dans ce domaine. Les bonnes pratiques ne pourraient prévaloir que si l'on faisait appel à la participation des ONG pour assurer le transfert de connaissances et une large implication de nombreuses couches de la société, ce qui favoriserait aussi la démocratie. Les participants ont conclu qu'il importait de modifier les valeurs et les comportements humains pour assurer la préservation de la diversité biologique.

35. L'attention a également été appelée sur l'intensification de la coopération avec les parties prenantes et la mise en place d'outils et de cadres visant à garantir leur participation. Il faudrait par ailleurs mobiliser d'autres parties prenantes en faisant mieux connaître et comprendre l'importance de la diversité biologique. Les participants ont pris note de la nécessité d'associer les autorités régionales et locales en qualité de parties prenantes à la préservation et à l'exploitation durable de la diversité biologique. Les jeunes étaient eux aussi des acteurs essentiels dans ce contexte, car ils craignaient que l'inertie se traduise par des pertes irrémédiables de diversité biologique.

36. Il faudrait également tenir compte du rôle du secteur privé et des entreprises. Il était crucial de contacter ces acteurs et de leur faire prendre conscience de l'utilité de la diversité biologique. La Conférence de l'UE sur les entreprises et la diversité biologique, qui allait se tenir

prochainement, tendait à donner une plus grande visibilité à la diversité biologique dans le monde des entreprises et il y avait lieu d'espérer qu'elle favoriserait une action à plus long terme à l'échelle de l'Union européenne.

37. Les participants à la table ronde ont ensuite adopté la Déclaration de Belgrade sur la diversité biologique.

V. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

a) Progrès et perspectives de la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et de l'Initiative concernant le développement durable en Asie centrale

Progrès et perspectives de la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale

38. Les membres des délégations ont pris note avec satisfaction du rapport intitulé «Politiques pour un meilleur environnement – progrès accomplis par les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale», de même que des autres rapports élaborés en vue de la session. Ils se sont félicités des processus d'analyse et de coopération qui avaient conduit à l'élaboration du document en question. Le rapport avait été rédigé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mais il était le résultat d'une étroite collaboration avec les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et des ONG ainsi qu'avec toute une série d'organisations et institutions internationales: la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé, le Comité de préparation du projet, le Programme des Nations Unies pour le développement, la CEE, le PNUE, le Centre régional pour l'environnement (CRE) Szentendre, les quatre centres régionaux pour l'environnement d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et Eco-Forum. Le document complétait l'«Évaluation de Belgrade» en se concentrant sur les mesures de politique générale que les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale avaient prises depuis 2003. Il avait été préparé sous les auspices du Groupe d'étude chargé de la mise en œuvre du Programme d'action environnementale (PAE).

39. Le rapport faisait état de plus de 200 initiatives constructives que les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale avaient adoptées depuis la Conférence ministérielle de Kiev tenue en 2003. Un certain nombre d'intervenants ont donné des exemples de ces mesures concrètes. Les principaux cadres juridiques et de politique nécessaires à une protection efficace de l'environnement avaient été mis en place par de nombreux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Des progrès sensibles avaient été réalisés dans plusieurs domaines: exécution et respect des normes, approvisionnement en eau et assainissement, gestion des ressources en eau, et agriculture. Cela ne signifiait pas pour autant que la situation dans ces domaines était désormais satisfaisante mais plutôt que certains progrès avaient été accomplis dans quelques pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

40. Bon nombre d'orateurs ont mis l'accent sur le décalage qui existait dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale entre les mesures annoncées et leur application effective: les mesures prises à ce jour n'avaient généralement pas suffi pour atteindre les objectifs fixés. Ce décalage était dû à une insuffisance de moyens – financiers, humains et institutionnels. Toutefois, il était aussi lié à un manque d'incitations: la tarification de l'eau, de l'énergie et

d'autres ressources restait très basse; la mise à exécution de normes appropriées ne modifiait pas le comportement des entreprises; et la demande de la part du public ne se traduisait pas par une pression politique suffisamment forte. Il n'y avait pas, dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, d'incitations équivalentes au processus d'adhésion à l'Union européenne qui pourraient servir de moteur à l'amélioration de la qualité de l'environnement. L'alignement sur les performances environnementales de l'Europe occidentale devrait donc se faire sous l'impulsion de forces internes.

41. Au cours du débat, bon nombre de délégations ont estimé que trois questions en particulier méritaient de retenir l'attention: l'approvisionnement en eau et l'assainissement, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) concernant l'eau; le renforcement des moyens dont disposent les institutions chargées des questions d'environnement; et la promotion de l'efficacité énergétique. Parmi les domaines dans lesquels on n'avait guère enregistré de progrès, il y avait lieu de citer: la gestion des déchets; la préservation de la diversité biologique, notamment en dehors des zones protégées et les transports.

42. Dans une perspective d'avenir, les représentants ont largement souscrit aux principales recommandations formulées dans le rapport, mais ont souligné qu'elles devaient être adaptées à la situation propre de chaque pays. Le rapport a fait ressortir l'importance des éléments ci-après: la définition d'une vision claire, assortie de priorités et d'un calendrier précis; la mise au point d'une approche progressive et réaliste de la réforme; l'amorce d'une application plus effective, qui implique notamment des mesures plus efficaces de mise à exécution; le renforcement des incitations, s'appuyant, entre autres, sur le système de tarification; le développement des capacités des institutions chargées de l'environnement; l'investissement dans les compétences humaines, en particulier le renforcement des moyens d'analyse et de gestion économiques; la recherche de ressources supplémentaires pour l'environnement auprès du secteur privé et de sources internationales, telles que le Mécanisme pour un développement propre, et une plus grande mobilisation des parties prenantes (ONG, secteur privé et médias, par exemple).

43. Les représentants ont pris acte de la place importante qu'occupait le soutien des donateurs. En valeur absolue, ce soutien n'était pas très important et s'était amenuisé au fil du temps, mais il jouait un rôle de catalyseur essentiel. Plusieurs donateurs ont décrit leurs activités dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et se sont engagés à maintenir leur appui dans ce contexte. Toutefois, les programmes établis par les donateurs changeaient de nature, notamment ceux de la Commission européenne, qui était actuellement le principal donateur d'assistance aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Cette évolution montrait qu'il était important pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale d'inclure l'environnement dans leurs stratégies économiques nationales, leurs stratégies de réduction de la pauvreté et les programmes de coopération avec les donateurs.

Mise en œuvre de l'Initiative concernant le développement durable en Asie centrale

44. Les ministres et chefs de délégation des pays d'Asie centrale ont rendu compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative concernant le développement durable en Asie centrale et des perspectives qui s'offraient à cet égard. Ils ont réaffirmé leur volonté d'instaurer un dialogue multisectoriel constructif en matière de préservation à long terme de l'environnement et de développement durable dans la sous-région. Parmi les domaines d'action futurs prioritaires, les représentants ont mentionné principalement le renforcement de la gestion

de l'environnement, une approche concertée de la gestion de l'eau, l'éducation en vue du développement durable, le soutien aux initiatives de la société civile, les mesures visant à faire face aux changements climatiques et l'étude de moyens d'existence durables. Ils ont proposé d'instaurer un dialogue entre plusieurs parties prenantes sur l'Initiative concernant le développement durable en Asie centrale. Ce dialogue permettrait de promouvoir l'Initiative à l'échelon sous-régional et d'assurer la coordination des activités s'inscrivant dans ce contexte. Les orateurs ont vivement encouragé les donateurs et les organisations internationales à apporter leur soutien aux projets mis sur pied dans ces domaines d'action prioritaires.

45. Les participants ont jugé opportun que le processus «Un environnement pour l'Europe» s'inscrive à l'avenir dans une perspective sous-régionale de manière à refléter l'évolution de la réalité, des priorités et des tendances du développement, aussi bien en Asie centrale qu'à l'échelle mondiale. Les pays d'Asie centrale ont déclaré que leur sous-région, même si elle n'était pas associée à l'élargissement de l'Union européenne et aux politiques de voisinage, jouait un rôle primordial dans la préservation à long terme de l'environnement tant à l'échelle continentale qu'au sein de l'Eurasie et à l'échelle mondiale. Les participants ont pris note du fait que l'Asie centrale constituait une passerelle entre l'Europe et les économies dynamiques de la Chine et de l'Inde qui, ensemble, regroupaient près de la moitié de la population mondiale. Par ailleurs, l'Asie centrale représentait pour l'Europe un important fournisseur d'énergie et, potentiellement, un vaste marché pour ses produits.

b) *Perspectives de l'Europe du Sud-Est*

46. Les ministres et chefs de délégation qui ont participé au débat ont pris note avec satisfaction de l'Initiative de Belgrade visant à améliorer la coopération régionale en Europe du Sud-Est dans le domaine des changements climatiques. Les pays se sont félicités de la création à Belgrade du centre climatologique sous-régional qui avait pour but de mettre en œuvre un plan d'action en matière de renforcement des capacités pour l'Europe du Sud-Est. Certains d'entre eux ont précisé qu'ils étudieraient les possibilités de soutenir les activités de cette nature. Ils ont insisté sur la nécessité d'améliorer la coopération au sein de la région et de promouvoir des partenariats internationaux dans le but de doter les pays de moyens accrus qui leur permettent de s'attaquer aux nouvelles questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ces changements.

47. Des intervenants ont fait valoir que, depuis la Conférence ministérielle de Kiev en 2003, les pays d'Europe du Sud-Est avaient accompli des efforts considérables et des progrès importants pour se conformer à des normes plus strictes de protection de l'environnement. Il a été confirmé que l'objectif commun de tous les pays de la région était de devenir membres de l'Union européenne, et que l'évolution des pays de l'Europe du Sud-Est était – et resterait également à l'avenir – orientée et déterminée par le contenu de l'acquis communautaire et d'autres politiques de l'UE. Il a été constaté que des progrès particulièrement remarquables avaient été réalisés dans l'harmonisation des législations nationales avec celle de l'UE, mais que la mise en œuvre de ces dispositions législatives nécessitait des efforts et une aide supplémentaires, de même qu'un accroissement des investissements dans le domaine de l'environnement.

48. Relever les défis qu'impliquait l'adhésion à l'Union européenne exigerait un renforcement général des systèmes de gestion de l'environnement, de même qu'une intensification du renforcement des capacités à tous les niveaux de l'administration. Il faudrait fournir une aide

pour que l'harmonisation des législations et leur mise en œuvre puissent se poursuivre, ainsi que pour faire accepter et appliquer les accords régionaux et mondiaux relatifs à l'environnement.

49. Les délégations qui ont participé au débat ont insisté sur l'importance d'une meilleure intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et sur la nécessité d'harmoniser le développement économique avec la protection de l'environnement pour trouver les moyens d'assurer un développement durable et une exploitation écologiquement viable des ressources naturelles, compte tenu de la croissance des économies de la sous-région.

La réalisation des objectifs et priorités appellerait un engagement et une participation de tous les acteurs – à savoir les gouvernements, les organisations internationales et régionales, les institutions financières, les autres donateurs, la société civile, y compris le secteur privé – et devrait prendre en considération les divers problèmes d'environnement recensés sur la base des besoins propres aux pays et sous-régions, dans le but d'assurer un développement durable et de préserver les ressources naturelles.

50. Tous les pays de l'Europe du Sud-Est ont mis en exergue la nécessité de renforcer la coopération sous-régionale, qui pourrait être à la fois un outil essentiel d'intégration à l'Union européenne et de réalisation des objectifs du développement durable, et un instrument utile de réforme institutionnelle, juridique et économique. Les pays de l'Europe du Sud-Est sont convenus que, pour atteindre leurs objectifs en matière de protection de l'environnement, ils devraient mettre en place une coopération bilatérale et sous-régionale, partager le fruit de leur expérience et tirer parti des enseignements que les pays voisins et les États membres de l'UE avaient dégagés de leur propre expérience. Il a été jugé particulièrement important que les pays se heurtant à des obstacles analogues dans la réalisation de leurs objectifs unissent leurs efforts et mettent en commun leurs capacités pour relever les défis mondiaux.

51. Les ministres et chefs de délégation ont souligné que le processus «Un environnement pour l'Europe» et les processus et instruments connexes représentaient un moyen important de renforcement des capacités et de sensibilisation. Ils ont estimé d'un commun accord que ce processus devrait conduire à privilégier davantage les initiatives et la coopération sous-régionales, en fonction du besoin d'assistance des divers sous-régions et pays, et permettre ainsi une approche plus efficace des initiatives futures ainsi que des activités axées sur les résultats et ayant une orientation pratique.

VI. PARTENARIATS

a) Politiques environnementales et compétitivité internationale: peut-on s'offrir un meilleur environnement?

52. De l'avis général des participants, de meilleurs résultats en matière d'environnement et le renforcement de la compétitivité internationale n'étaient pas en soi des objectifs contradictoires. Il ne s'agissait pas nécessairement de faire un choix entre croissance économique et protection de l'environnement. Au contraire, un environnement non pollué pourrait, à l'avenir, représenter un avantage sur le plan de la compétitivité.

53. Une politique environnementale plus stricte ne devrait pas être considérée comme un luxe dont on pourrait se passer jusqu'à ce que les niveaux de prospérité économique aient augmenté. Compte tenu des liens étroits qui unissent économie et environnement, il importait de veiller à

une intégration effective de la protection de l'environnement dans les stratégies de développement économique, sectorielles et nationales. Les gouvernements se devaient de faire en sorte que la fonction publique soit compétente et suffisamment forte pour assurer la planification et la mise en œuvre de politiques environnementales efficaces. Les pays devraient mettre en place le dispositif institutionnel qui leur permettrait d'instaurer un dialogue permanent entre toutes les parties prenantes, y compris le public, afin que les questions économiques, sociales et environnementales soient examinées de manière équilibrée et coordonnée.

54. Si les principes essentiels de l'intégration des politiques étaient bien compris, certains pays s'étaient en revanche heurtés à des difficultés, initialement du moins, pour ce qui est de l'application effective de nouveaux mécanismes destinés à assurer la coordination et la coopération entre les différents départements du gouvernement central. Dans le même esprit, les diverses administrations locales d'une région devaient apprendre à collaborer efficacement.

55. Dans ce contexte, les pays pouvaient bénéficier de l'échange de données d'expérience en ce qui concerne la mise au point de politiques environnementales efficaces et de différentes approches nationales de l'intégration effective des politiques.

56. De l'avis général, les technologies propres et respectueuses de l'environnement, associées à des normes plus strictes en matière d'environnement, jouaient un rôle clef dans une utilisation plus efficace des ressources et dans la réduction de l'intensité de la pollution engendrée par l'activité économique, y compris l'agriculture et la sylviculture. L'obligation d'entreprendre une modernisation technologique de leur stock de capital productif ouvrait aux pays, notamment aux pays à faible revenu mais aussi aux pays développés, de larges possibilités en ce qui concerne l'amélioration de leurs performances environnementales.

57. Bon nombre d'orateurs ont fait observer que l'adoption de normes environnementales plus strictes dans le monde entier avait en réalité stimulé le développement d'un marché en croissance rapide des technologies respectueuses de l'environnement. La production de ces technologies propres était devenue une importante source d'avantages compétitifs, ainsi qu'en témoignait la forte croissance des bénéfices et de l'emploi dans ce secteur.

58. L'assistance financière et technique internationale octroyée dans le but de renforcer les capacités institutionnelles et technologiques nationales continuerait de jouer un rôle important dans la promotion du développement durable dans les pays à faible revenu, mais elle ne pouvait avoir qu'un rôle complémentaire par rapport aux efforts consentis par les pays eux-mêmes, qui doivent s'appuyer sur une forte volonté politique. Ce point de vue a particulièrement été mis en exergue par les intervenants originaires de pays donateurs.

b) Financement dans le domaine de l'environnement et partenariats de soutien à la mise en œuvre des politiques et programmes environnementaux

Financement dans le domaine de l'environnement

59. Les intervenants qui ont pris part au débat sur le financement dans le domaine de l'environnement ont donné un aperçu de la large diversité des instruments de financement disponibles dans le domaine de l'environnement et évoqué la nécessité de procéder à des innovations en matière de financement ayant trait à l'environnement. À ce propos, ils ont souligné l'importance du financement de la recherche-développement et l'opportunité d'optimiser les conditions de participation du secteur privé. Un intervenant a fourni plusieurs

exemples d'initiatives visant à développer des incitations qui encouragent les services de distribution, les entreprises et les investisseurs à fournir les fonds et les technologies nécessaires pour mettre en place l'infrastructure requise dans le secteur de l'environnement. L'accent a également été placé sur l'importance de la participation du secteur public, d'une réglementation efficace et d'une évaluation approfondie de l'impact des investissements consacrés à l'infrastructure dans le domaine de l'environnement.

60. Un pays a communiqué des informations sur son expérience récente de la gestion des fonds pour l'environnement et le rôle que ceux-ci jouaient en permettant de tirer le meilleur parti possible des fonds de cohésion de l'UE. L'évolution du financement dans le domaine de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale montrait qu'il était essentiel de convaincre les ministères des finances de hiérarchiser les dépenses en matière d'environnement. L'échange d'unités certifiées des émissions au titre du Protocole de Kyoto a été cité en tant qu'exemple de nouveau mécanisme de financement dans le domaine de l'environnement qui donne de bons résultats. Un pays a fait part de son expérience récente de la décentralisation et de la participation du secteur privé au financement dans le domaine de l'environnement, ainsi que des instruments économiques, tels que la mise en application du principe pollueur-payeur.

61. Le Président de cette séance a clôturé le débat sur la question en formulant quelques réflexions sur la large gamme d'instruments de financement présentés, en faisant observer que les acteurs locaux, nationaux et internationaux avaient le choix entre un large éventail d'options, et en soulignant la nécessité d'avoir recours à des instruments financiers novateurs pour relever les défis actuels et futurs en matière d'environnement dans la région.

Partenariats de soutien à la mise en œuvre des politiques et programmes environnementaux

62. Les intervenants et délégations qui ont participé au débat sur les partenariats ont fait état des nombreuses initiatives de partenariats lancés dans la région de la CEE depuis le Sommet de Johannesburg sur le développement durable.

63. Il a été fait état de l'initiative internationale en faveur des zones de montagne qui adaptait l'expérience acquise dans le cadre de la Convention sur la protection des Alpes à la Convention des Carpates signée à la Conférence «Un environnement pour l'Europe» de Kiev et de l'élaboration en cours d'instruments internationaux juridiquement contraignants pour les sous-régions des Balkans et du Caucase.

64. L'accent a été mis sur le rôle de la dimension environnementale de la sécurité. On a évoqué les rapports entre les changements climatiques et l'augmentation des crues et des fluctuations dans le niveau de la mer Caspienne, qui étaient la cause de pertes économiques et de tensions sociales dans les sous-régions concernées. Les autres exemples cités étaient notamment la pollution des eaux transfrontières et la perte de diversité biologique menaçant la sécurité aux niveaux national et local. Un soutien a été exprimé en faveur de l'initiative Environnement et sécurité qui devait contribuer à atténuer les tensions entre les pays de la CEE intéressés pour ce qui concerne certains cours d'eau transfrontières.

65. L'attention a été appelée sur le rôle des partenariats établis entre pays avec l'appui des organisations et institutions internationales de la région, notamment celui de l'initiative Baltique 21. Les partenariats récemment institués aux fins de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement, de l'action dans le domaine des changements climatiques, de

la promotion de l'efficacité énergétique, de l'application d'une approche écosystémique et de la protection de la mer Adriatique, ainsi que du processus d'intégration au sein de l'Union européenne, ont également été mentionnés.

66. L'importance que revêtent les partenariats dans la promotion de modes de consommation et de production durables a été mise en évidence. Les intervenants ont présenté des exemples d'initiatives nationales visant à encourager de tels modes de consommation, de même que des projets bilatéraux et multilatéraux. Certains orateurs ont insisté sur la nécessité de mettre au point des programmes régionaux en la matière. Il a expressément été fait mention du partenariat pour des carburants et des véhicules propres, des initiatives d'entreprises concernant les voitures propres et la diminution de la teneur en soufre des carburants, de l'écoconduite, des écoécoles, de la production non polluante et des achats publics respectueux de l'environnement. Plusieurs pays ont insisté sur l'importance du partenariat pour des carburants et des véhicules propres, les résultats obtenus et les défis qu'il restait à relever.

67. Un exemple récent de dialogue national avec les parties prenantes en vue de l'élaboration d'un plan d'action en matière de développement durable a été présenté. Cette expérience pourrait être étendue à d'autres pays de la région de la CEE. Les intervenants ont également cité plusieurs exemples de partenariats public-privé constructifs portant, entre autres, sur l'approvisionnement en eau potable et l'efficacité énergétique.

68. Les intervenants du secteur privé se sont déclarés prêts à contribuer à la solution des problèmes d'environnement, si les autorités publiques définissaient des règles claires en matière de participation du secteur privé.

VII. LA VOIE À SUIVRE

69. Les participants ont confirmé l'utilité du processus «Un environnement pour l'Europe» comme cadre important de coopération bilatérale et multilatérale dans la région de la CEE et comme forum de discussion entre de multiples parties prenantes pour une vaste coopération horizontale dans le domaine de l'environnement. Ils se sont déclarés résolus à poursuivre une démarche ciblée et déterminée en fonction des besoins en privilégiant les activités pragmatiques et axées sur l'obtention des résultats.

70. Certains orateurs ont mis l'accent sur les succès qu'ils avaient remportés jusqu'ici dans le cadre du processus, tout en insistant sur la nécessité d'adapter celui-ci à l'évolution de la situation politique et économique dans la région.

71. Les ministres et chefs de délégation ont fait part de leur soutien unanime à une réforme destinée à renforcer l'efficacité du processus «Un environnement pour l'Europe». Il faudrait définir plus clairement les objectifs et priorités futurs du processus. Il conviendrait en outre d'assurer la participation active des ministres de l'environnement à la réforme.

72. Les ministres et chefs de délégation ont adopté la Déclaration ministérielle par acclamation.

73. Les participants ont vivement remercié le Kazakhstan qui avait offert d'accueillir la prochaine Conférence ministérielle en 2011 dans sa capitale, Astana.
